



Issu du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 de Tourisme Québec, le Programme d'appui au développement des attraits touristiques a pour but d'offrir aux entreprises touristiques de toutes les régions du Québec des solutions financières souples et avantageuses.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont de :

- stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec;
- soutenir les projets de développement de produits touristiques novateurs et complémentaires à ceux qui existent déjà;
- permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique au Québec;
- offrir un accès à du financement adapté aux réalités de l'industrie touristique.

Le PADAT permet à un plus grand nombre d'entreprises touristiques d'obtenir un prêt à terme ou une garantie de prêt. Au total, c'est 85 millions de dollars qui seront ainsi investis d'ici 2018.

Ce programme, initié par Tourisme Québec, est géré et administré par Investissement Québec, via sa nouvelle division Tourisme.



PROJETS ADMISSIBLES

Les projets devront répondre aux priorités du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et ainsi contribuer à :

- augmenter le potentiel d'attraction des régions par une densification et une diversification de l'offre touristique liée notamment au tourisme culturel, événementiel, hivernal, de nature et d'aventure, d'affaires et de congrès;
- mettre en valeur le Saint-Laurent dans le but d'en faire une icône de calibre international;
- renforcer les portes d'entrée que sont Québec et Montréal en complémentarité de l'offre existante et contribuer à la mise en valeur de celle de l'Outaouais;
- favoriser le développement du tourisme nordique.

Ne sont pas admissibles, les projets de services liés directement :

- à l'hébergement;
- au commerce de détail;
- au secteur de la restauration;
- à la vente et la consommation d'alcool;
- au secteur des jeux de hasard.



ENTREPRISES ADMISSIBLES

Le programme s'adresse aux entreprises existantes à maturité ou en croissance dans l'industrie du secteur touristique provenant de toutes les régions du Québec :

- entreprises à but lucratif;
- entreprises coopératives;
- organismes à but non lucratif (OBNL).

Sont exclues : les municipalités, les entreprises en démarrage, les sociétés d'État.



DÉPENSES ADMISSIBLES

Fonds de roulement

Financement pour des besoins de fonds de roulement d'une entreprise dans le cadre d'un projet de développement d'attraits touristiques ou pour soutenir temporairement sa croissance.

Immobilisations

Financement pour des projets d'acquisition d'équipements et d'immobilisations, à l'exception des immeubles (terrains et bâtiments) destinés à la revente.



CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEMENT

Les interventions financières offertes par Investissement Québec prennent la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt. La garantie de prêt est une garantie de remboursement de la perte nette subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt, une marge de crédit, une lettre de crédit ou tout autre engagement financier.

Modalités

- Le montant minimal de l'intervention financière est de 150 000 \$.
- Le montant maximal de l'intervention financière est de 2 M\$ et ne pourra excéder plus de 60 % des coûts admissibles.
- Le financement de chaque projet doit comporter un apport minimal de sources privées équivalant à au moins 20 % du coût total du projet.
- La garantie de prêt peut atteindre 70 % de la perte nette.
- La durée maximale de l'intervention financière est de 20 ans.
- Possibilité d'un moratoire de remboursement de capital jusqu'à 3 ans.
- Les remboursements du capital sont fixes. Ils peuvent toutefois être variables lorsque les fonds générés par l'entreprise sont saisonniers ou sujets à des fluctuations.

Le cumul maximum des aides gouvernementales est de 50 % pour les entreprises et de 80 % pour les COOP et les OBNL. Aux fins du calcul du cumul des aides gouvernementales, les aides remboursables, y compris une participation sous forme de capital-actions, sont comptabilisées à 50 % de leur valeur.

Honoraires

Les taux d'intérêt et les honoraires de garantie de prêt dépendent de la nature du projet.



POUR SOUMETTRE UN PROJET

Vous devez compléter le formulaire « Demande d'aide financière / Prêt et garantie de prêt », disponible sur les sites www.tourisme.gouv.qc.ca ou www.investquebec.com et le retourner, accompagné des documents exigés, à : IQTourisme@invest-quebec.com.

Pour plus d'information, consultez l'un des sites mentionnés ci-dessus, ou bien communiquez directement avec un conseiller d'Investissement Québec au 1 866 870-0437 ou un conseiller de Tourisme Québec, Direction du partenariat et des programmes d'aide financière en tourisme au 418 643-5959, poste 3408.

Autres programmes d'aide financière

Tourisme Québec peut répondre à vos questions sur les programmes d'aide financière qui sont sous sa responsabilité.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de Tourisme Québec au www.tourisme.gouv.qc.ca

ou à contacter un conseiller de Tourisme Québec, Direction du partenariat et des programmes d'aide financière en tourisme au 418 643-5959, poste 3408.

De plus, vous pouvez vous référer au site « Espace Entreprises » de Services Québec qui offre une section dédiée aux programmes et mesures d'aide financière disponibles pour les entreprises touristiques, tous les ministères ou organismes paragouvernementaux confondus.